



CENTRE DE FORMATION

Comité des Yvelines de Tennis

Formation :

FORMATION COMPLEMENTAIRE PADEL

Du 9 au 13 JUILLET 2024

Cette action est financée par les fonds conventionnels de la branche du sport.

Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n°11780519078 (Cet enregistrement ne vaut pas agrément par l'État.)



Exonération de TVA : article 261 B du CGI





CENTRE DE FORMATION COMITE DES YVELINES DE TENNIS

Intitulé de la formation	Formation complémentaire padel
Publics concernés	Enseignant(e)s diplômé(e)s Padel
Nombre de places disponibles	Minimum : 6 / Maximum : 8
Volume de formation	5 journées
Dates, horaires et lieu de formation	Du 9 au 13 JUILLET 2024 Horaires : 9H00 à 17H00 Lieu : TENNIS PADEL CLUB DE VOISINS LE BRETONNEUX Avenue du Grand Pré 78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX
Intervenants	Cédric CARITÉ
Objectifs	* Être capable d'initier un nouveau pratiquant
Méthode et supports pédagogiques	➤ Méthode transmissive pour les apports de connaissances, ➤ Méthodes transmissive, démonstrative et active pour les apports pédagogiques.
Objectifs pédagogiques	➤ Appliquer une méthode pédagogique d'initiation technico-tactique d'un nouveau pratiquant, ➤ Assurer la sécurité des élèves.
Coût de la formation par personne et modalités d'inscription	1) Formation prise en charge par l'AFDAS, Action collective 2) Dans les autres cas : 1 250,00 €
Date limite d'inscription	28 JUIN 2024



CENTRE DE FORMATION COMITE DES YVELINES DE TENNIS

FORMATION COMPLEMENTAIRE PADEL

A retourner au Comité des Yvelines de Tennis dans les délais indiqués
(au plus tard le 28 JUIN 2024)

CLUB d'appartenance : Code club : 57.....
N° adhérent AFDAS : ____ N° SIRET: _____
Stagiaire - NOM : Prénom :
Salarié(e) Profession au sein du club :
N° Sécurité Sociale : _____
Date Naissance : __/__/__ Lieu de naissance :
Email :
Téléphone :
Adresse personnelle :
Code Postal : Ville :
DIRIGEANT Responsable de l'inscription
Fonction :
NOM : Prénom :
Téléphone : Email :
Code d'accès AFDAS : MDP :
(Si inscription par le Comité)

FORMATION COMPLEMENTAIRE PADEL

- Salarié d'un club ayant réglé sa cotisation à la formation professionnelle et adhérent à l'AFDAS
- Autres cas